OFFEMONT REALITES

N° 2 -Décembre 71

- EDITORIAL : LE TEMPS DES VOEUX
- ETAT CIVIL
- QUÉTIS A MARIAGES ET DONS
- A NOS LECTEURS
- UNE PAGE EXTRAITE DU REGISTRE DE 1788.
- LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- PLANS DES RUES D'OFFEMONT
- FETES ET CEREMONIES
- CONNAITRE NOTRE COMMUNE
- URBANISME ET TRAVAUX
- LE TRAVAIL DES VOLONTAIRES ET BENEVOLES
- LA VIE DE NOS ECOLES
- LE SYNDICAT INTER-COMMUNAL DES EAUX d'OFFEMONT
- LE VIE DES SOCIETES
- LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
- INFORMATIONS RAPIDES.

POUR AIDER OFFEMONT - REALITES A VIVRE ADRESSER VOS DONS EN MAIRIE.



OFFEMONT - REALITES

Bulletin Municipal d'Informations.

MAIRIE - 90 OFFEMONT - TEL 28.56.56.

PAIRIE - 90 OFFEMONT - TEL 20.50.50.

Directeur de la Publication : M. Roger MONNIER Couverture et dessins : M. Daniel DEL NEGRO

Publicité : M. Rémy DULAC

Le présent numéro a été tiré à 1.000 exemplaires Dépôt légal n° 23 - 71



EDITORIAL

"le mot du maire"

LE TEMPS DES VOEUX

Après le recensement complémentaire du mois d'octobre et l'occupation des nouveaux logements, dès le début du mois de décembre, la population de notre commune dépassera largement 3500 habitants. Elle atteindra vraisemblablement 3 700 habitants dans le courant de l'année 1972.

A cette population en hausse permanente, nous nous devons d'offrir plus de commodités, pous de sécurité,... en un mot, des conditions matérielles de vie meilleure qui lui permettent d'accepter plus aisément les nombreux soucis quotidiens.

C'est précisément ce à quoi nous travaillerons au cours des mois qui viennent; des rues élargies, mieux entretenues et mieux éclairées, des trottoirs sur lesquels les piétons se sentiront protégés, un assainissement progressif, garant d'une meilleure hygiène et dun environnement amélioré, une action un peu plus poussée en faveur des jeunes, une aide accrue et permanente au bénéfice des personnes âgées.

Pour équilibrer les dépenses rendues nécessaires par de multiples besoins, que pourrons-nous placer dans l'autre plateau de la balance, celui des recettes ?

L'impôt, l'emprunt, les subventions, fournissent les rentrées principales du budget.

Les subventions paraissent s'amenuiser au fil des années, mieux, l'Etat oblige les communes, - notre commune - à participer à certaines dépenses qui devraient entièrement lui incomber : Autoroute A 36, par exemple.

De toutes façons, les subventions se trouvent très souvent absorbées par la T.V.A. que les collectivités acquittent sur le montant des acquisitions et travaux réalisés. Il en sera ainsi, en ce qui concerne les travaux d'agrandissement du cimetière.

Jusqu'à présent, en matière de finances locales, on pensait que le recours à l'emprunt était mauvais, et que toutes les dépenses, comme dans les bons ménages d'autrefois, devaient pouvoir être réglées comptant.

Nous utiliserons, quant à nous, toutes les ressources possibles de l'emprunt au cours de l'année prochaine. Cimetière, égouts, trottoirs, seront réalisés, grâce à l'emprunt. Mais, là aussi, certaines subventions nous sont nécessaires, pour obtenir les prêts dans les meilleures conditions.

Reste l'impôt. Il peut déjà paraître lourd. Il l'est, en effet, et particulièrement pour les budgets familiaux les plus modestes. Cet effort de solidarité est cependant nécessaire. Notre ambition dans ce domaine consistera à maintenir l'effort fiscal dans des limites raisonnables.

Remarquez, en passant, que lorsque vous acquittez vos impôts locaux, 60 % de votre versement, - 150 F sur 250 F, par exemple tombent dans la Caisse communale, le reste alimente le budget du Département. Et nous apprenons par la presse, que les centimes additionnels départementaux subiront une hausse approximative de 9 %.

Dans les circonstances actuelles, il est inévitable que, d'année en année, le montant des impôts augmente. En effet, chacun sait, pour en être victime quotidiennement, que les prix, tous les prix, suivent une ascension constante et régulière, et que les dépenses des communes comme celles des particuliers, évoluent parallèlement. Deux exemples : un appareil pour l'éclairage public, revient, posé, à 40 000 anciens francs ; l'acquisition d'une lame pour le déneigement exige que l'on sorte du budget une somme de près d'un million d'anciens francs.

Par ailleurs, nous devons entretenir les bâtiments communaux, chauffer les classes et assurer les fournitures scolaires, payer le courant électrique, regler le personnel communal, aménager les rues, enlever les ordures, acquitter une redevance à l'usine d'épuration de Belfort, prévoir les dépenses d'aide médicale...

De plus, il nous est échu le privilège d'avoir à régulariser certaines taxes dont l'application avait sans cesse été reportée : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'assainissement...

Les besoins croissants d'une collectivité en pleine évolution exigent des recettes sans cesse plus importantes.

En fait, il existe deux manières de gérer une commune : se satisfaire passivement de la routine, ou s'orienter délibérément vers le progrès.

La routine se contente de moyens limités, mais c'est le conservatisme et l'immobilisme qui ankylosent et qui tuent.

Le progrès exige des moyens un peu plus importants, mais c'est l'espoir, le mieux-être, la vie.

Nous avons choisi le progrès.

Et c'est pourquoi le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux peuvent se faire un plaisir et une joie d'apporter à chaque famille, par le présent bulletin, leurs voeux pour 1972 : voeux de bonheur, de santé, de succès, de paix...

Voeux de vie meilleure dans une commune où, grâce à votre compréhension, à votre collaboration, à votre appui, nous aurons préparé des "lendemains qui chantent".

Le Maire d'Offemont

ETRIT—CIVIL

NAISSANCES

Nikola Pierre Marcel BELJAN Elisabeth Marie BIDEAUX Pascal Stéphane BITTIGER Valérie Christelle BOILLETOT Nasira BOUHECANE Monera BOUSSALEM Coralie Manuella Josée CENEDA Nathalie Marguerite CORSINI Nathalie FILONCZUK Christine Annette GILLOT Cédric Fernand GUINARD Douia HAMADI Thierry Jean-Paul HOSSELET David Gérald JULLEROT Christophe Claudel KOEHL Hervé Gérard Daniel KNINDICK Marilyne Chantal LAIR Xavier Daniel LAMIT Sandrine Marie-Louise LUDWIG Said MAHI Halima MALAGOUEN Stéphane Eric MARINI Katy Denise Hélène MOREAUX Gabriel André René NARDIN Francis Gabriel Pascal NOVELIN Nicolas PEQUIGNOT Angélique Evelyne PEREZ-Cécile Marie POIROT Christelle Nathalie PRINA Christophe ROUPLY Sophie Andrée SCHENINI Valérie Ginette SPARAPAN Richard Jacques THIVIND

né le 16 novembre 1971 à Belfort née le 14 août 1971 à Belfort né le 21 août 1971 à Belfort née le 28 juillet 1971 à Belfort née le 6 août 1971 à Belfort née le 29 novembre 71 à Belfort née le 3 novembre 1971 à Belfort née le 16 août 1971 à Belfort née le 17 juillet 1971 à St Afrique (aveyron) née le 5 septembre 1971 à Belfort Claudine Sylviane Josiane GIULIANT née le 23 aout 1971 à Offemont né le 8 novembre 1971 à Belfort né le 15 juin 1971 à Belfort né le 30 juillet 1971 à Belfort né le 30 juillet 1971 à Belfort né le 3 novembre 1971 à Belfort né le 15 août 1971 à Belfort né le 27 juin 1971 à Offemont né le 7 octobre 1971 à Belfort née le 15 août 1971 à Offemont né le 24 septembre 1971 à Belfort née le 12 juillet 1971 à Belfort né le 14 septembre 1971 à Offemont née le 26 novembre 1971 à Belfort né le 28 octobre 1971 à Offemont né le 11 septembre 1971 à Offemont né le 5 novembre 1971 à Belfort née le 27 juin 1971 à Belfort née le 31 août 1971 à Belfort née le 6 octobre 1971 à Belfort né le 23 septembre 1971 à Belfort née le 8 juin 1971 à Belfort née le 29 juin 1971 à Belfort né le 18 août 1971 à Belfort

MARIAGES

- N° 15 Mariage de Dominique Jacques SALMON et de Christiane Josette CHELINGUE, du 26 juin 1971
- N° 16 Mariage de Raoul Gilbert Jules COLNEY et de Michelle Yvonne Jeanne HANN, du 28 juin 1971
- N° 17 Mariage de Michel Pierre COURTOT et de Ginette RAMSEYER , du 3 juillet 1971
- N° 18 Mariage de Denis Jean Robert TRITTER et de Gisèle Jeanne SOULAS, du 3 juillet 1971
- N° 19 Mariage de Robert Camille Lucien THIEBAUT du 10 juillet 1971 et de Geneviève Marie-Loise Ascencion DI CRISTO
- N° 20 Mariage de Georges REHABI et de Jacqueline NGUYEN, du 31 juillet 1971
- N° 21 Mariage de Daniel Roger VEST et de Marie Suzanne Gilberte LIGNEY, du 7 août 1971
- N° 22 Mariage de Abed BEIDAOUI et de Halima BELLAIRECHE, du 14 août 1971
- N° 23 Mariage de René Georges PEUQUET et de Isabelle Marie RICHARD, du 4 septembre 1971.
- N° 24 Mariage de René Antoine André HERTZOG et de Jocelyne Solange Yvonne CAVESTRI, du 18 septembre 71°
- N° 25 Mariage de Lucien CLAUDEL et de Marie-Thérèse HANTZ, du 25 septembre 1971
- N° 26 Mariage de Jean Louis Michel Maurice LAROCHE et de Christiane Eliane ROTHFUSS, du 25 septembre 1971
- N° 27 Mariage de Claude Marcelin REBOUL et de Josette Solange Georgette AUGER, du 9 octobre 1971
- N° 28 Mariage de Gérard Joseph Albert DAVI et de Magdeleine OLTRA, du 16 octobre 1971
- N° 29 Mariage de Jean-Paul Marie Ernest BEUDEZ et de Françoise Marie Eliane SPARAPAN, du 16 octobre 1971.
- N° 30 Mariage de Bernard Pierre Robert VUILLEMIN et de Danielle Micheline Andrée CHELINGUE, du 23 oct.71.
- N° 31 Mariage de Antoine Michel DEMEUSY et de Danièle Jeannette ERMEL, du 20 novembre 71.

MARIAGES	PRODUITS/QUETES	DESTINATION DES QUETES
- SALMON-CHELINGUE	96.20 F -	Coopérative scolaire, école du Centre.
- COLNEY-HANN	118.00 F -	1/2 coop. Scolaire, école du centre 1/2 Caisse des Sapeurs-pompiers.
- COURTOT-RAMSEYER	38.30 F -	Coop. Scolaire - Ecole du Centre.
- TRITTER - SOULAS	112.00 F -	"Offemont-Réalités".
- THIEBAUT-DI CRISTO	93.10 F -	Association culturelle
- REHABI-NGUYEN	106.84 F -	Caisse des anciens combattants
- VEST-LIGNEY	41.95 F -	Bureau d'aide sociale
- BEIDAOUI - BELLAIRECHE	74.24 F -	Bureau d'aide sociale
- PEUQUET-RICHARD	122.50 F -	Coop. Scolaire, école du Martinet
- HERTZOG-CAVESTRI	82.40 F -	"Offemont Réalités"
- CLAUDEL-HANTZ	41,00 F -	Bureau d'Aide sociale
- LAROCHE-ROTHFUSS	60:90 F -	Bureau d'Aide Sociale
- REBOUL-AUGER	25.00 F -	Bureau d'Aide Sociale
- DAVI-OLTRA	126.00 F -	Bureau d'Aide Sociale
- BEUDEZ-SPARAPAN	60.00 F -	Caisse des Sapeurs Pompiers
- VUILLEMIN-CHELINGUE	61.00 F -	Coop.Scolaire - Ecole du centre
- DEMEUSY-ERMEL	50.40 F -	Coop.Scolaire - Ecole du Centre

Mariage HUDELOT-BEAUSEINGEUR, célébré à Perouse produit de la quête : 126 F

- bureau d'aide sociale de PEROUSE : 63 F

- bureau d'aide sociale d'OFFEMONT : 63 F

Pour l'embellissement de la commune : M. BAUMANN : 250 F

TOUS NOS REMERCIEMENTS AUX GENEREUX DONATEURS.

- Décès de Joseph Eugène MUSY du 4 septembre 1971 à OFFEMONT (tre)
- Décès de Emilie Augustine FELLMANN épouse ROYER du 19 septembre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Décès de Edouard Auguste PREVOT du 28 septembre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Décès de Léon Charles CANAL du 4 octobre 1971 à BELFORT (Tre)
- Décès de Joséphine Thérèse LOTZ veuve CLERC du 11 octobre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Décès de Lucien Marie Charles Georges HOEFFEL du 23 novembre 1971 à OFFEMONT (Tre)
- Dècès de Florine Clara STEMER Veuve CUENOT du 29 novembre 1971 à OFFEMONT (Tre)

A NOS LECTEURS

A la fin du mois de juin sortait le premier numéro de notre bulletin municipal. L'équipe"d'OFFEMONT REALITES" aidée d'autres conseillers municipaux a fait son possible pour que chaque foyer en recoive un exemplaire. Mais si quelques personnes certainement peu nombreuses, n'ont pas reçu le leur, nous leur demandons de bien vouloir nous en excuser. Dorénavant, c'est le conseiller municipal de votre quartier qui aura la charge de vous remettre votre bulletin.

Pour développer le dialogue entre les habitants d'OFFEMONT et la Municipalité, notre bulletin va, dans ses prochains numéros, ouvrir ses pages à une nouvelle rubrique : "le courrier des lecteurs". Aussi nous espérons que nombreuses seront les personnes qui nous écrirons pour traiter de la vie et des problèmes de notre commune.



SI VOUS AVEZ BESOIN D'ARGENT

- POUR CONSTRUIRE
- ACHETER UNE MAISON UN APPARTEMENT
- REPARER VOTRE LOGEMENT

RS DU CIAL durée 5 à 15 ans

ESMRIEZ AGMET

- PENSER AU CREDIMATIC DU CIAL
- 4 MOIS DE SALAIRE D AVANCE SANS FORMALITE
- DEBLOCAGE DANS LES 24 HEURES

QUE VOUS SOYEZ CLIENT OU NON

QUELS QUE SOIENT VOS PROBLEMES FINANCIERS AYEZ

RECOURS A UN SPECIALISTE - RENSEIGNEZ VOUS AU



7 AV. FOCH 114 AV. J. JAURES BEL FORT



groupe cic





7 QUAI DU MAGASIN

BELFORT

TEL: 28.19.35

TOSOLINI DANIEL

MENUISERIE EBENISTERIE

Spécialité de cuisine sur mesures

STRATIFIE POLYREY FORMICA

AP Rue de la gare OFFEMONT Tél. 28.55.22.

SALON GREGET

MESSIEURS

DAMES

COUPE MODERNE

POSTICHES

60, Rue D'Offemont Tél. 28.19.94.



10, rue de l'Egalité - BELFORT Téléphone magasin : 28-01-13. domicile : 28-29-24

... et le service interflora C. C. P. DUON 315-80

CARROSSERIE AUTOMOBILE

Voitures Luxe et Commerce

Réparations en tous genres

Spécialité de Peinture et tôlerie

EDOUARD

BERGE

6. Rue de Valenciennes BELFORT

R.C. Belfort 56 A 115 - C.C.P. Dijon

BOUCHERIE CHARCUTERIE



Maison fondée en 1910

Frères S. A.

Siège Social et Bureaux : 56, Faubourg des An

90 - BELFORT

Téléphone: (84) 28.51.51 et 52 C. C. P. DIJON 925.78 Banque C.I.A.L. 119 379

R. C. Belfort 9385 B I.N.S.E.E. 694.90.010.1.002

106, Avenue Jean-Jaurès Tél. 28.00.06

- Rue Dr Schweitzer Tél. 28.39.26
- Rue Emile Parot Tél. 28.58.87

REGISTRE des ASSEMBLEES de la MUNICIPALITE de la COMMUNAUTE d'OFFEMONT

Z'remiere Ofsembles du 4 may 1788 Con Cornant L'instruction des Enfant et Con Assert Mary Processing antoine 6 driqueles maitre d'ecol a pour gage par année de chaque chef defamille un boissay bled et Seigle et die Tols d'argent, les veuves purse a moite payable ala Saint Martin Cotal du Grain Semonte par cinnée de 24 quentes en argent qui Suit le grain Plus pour Sonner la Retraite Lour Remonter L'orloge dela Communité 6. Lour blanchir les linges delechapelle Dois de chauffage Comme un bourgeois nombre d'enfant que vont a L'Ecol pendant ouchaguer un sol poir Semaine . 18 il doit Tenir led toute lanner mais il ne le tient que Son marché acté passe ala Saint George Soulemont pour un an en 1783 et cejusqua pareilléjour de Communorate est Très mécentante de Con lensie n'ayant aucun Colant ni science ni Regle por be jumple, ayant des termer aboming bles in tre la Lourgeois du lieu de petit Chien La Come demails qu'il Solt Rendoyer

8.09

3]

jon 5

.



Dans le premier bulletin, notre compte rendu des décisions prises par le Conseil Municipal s'arrêtait à la séance du 11 juin. Depuis cette date les réunions se sont déroulées régulièrement le 2è vendredi de chaque mois pour prendre des décisions plus ou moins importantes et nécessitées par la vie de notre commune.

Point ne sera besoin de rappeler que, traditionnellement depuis son élection, votre conseil a pris connaissance des comptes rendus de ses commissions comptes rendus qui vous sont communiqués par ailleurs.

LE 9 JUILLET: avant de prendre des vacances, le conseil a approuvé le compte administratif de l'exercice 1970, laissant apparaître:

en section ordinaire (fonctionnement) des dépenses pour 355.427,02 F

des recettes pour 420.345,72 F d'où un excédent de cloture de 179.037,96 F

en section extraordinaire les dépenses se sont élevées à 283.463,20 F contre 174.892.71 de recettes soit un déficit de 92.113,44 F

Les "fonds libres" dont pouvait disposer le conseil pour l'établissement du budget supplémentaire 1971 s'élevaient à 86 918,52 F.

Le budget supplémentaire élaboré par la commission des Finances a été voté

à l'unanimité pour :

section ordinaire : recettes 199 255,34 F , dépenses 199 250,43 F excédent de cloture 4,91

section extraordinaire: recettes 259 629,43 F dépenses 259 629,43 F Principales dépenses de la section extraordinaire, aménagement d'un terrain de jeux à l'Arsot 5 000 F, implantation de classes préfabriquées 15 000 F, poêles pour le chauffage de ces classes 9 500 F, reliquat de factures électrification 1970 22 134,60 F

Une délibération fixant les conditions de l'emprunt et conforme à la règlementation de la caisse des Dépots et Consignationsest ensuite prise pour permettre le financement des travaux d'assainissement des rues de l'Etang et des Eygras (emprunt remboursable en 5 ans)

Le personnel municipal titulaire adhérant à la section mutualiste complémentaire de la Ville de Belfort, et la commune ne pouvant verser directement la part patronale, le Conseil à l'unanimité vote une subvention de 90 F correspondant à cette cotisation patronale.

Le Conseil a également autorisé le Maire à signer un avenant auprès de la compagnie d'assurance couvrant le groupe scolaire du Martinet pour assurer les bâtiments préfabriqués.

Une subvention du ministre de l'agriculture a été sollicitée pour le curage des ruisseaux.

Après exposé du Maire sur la situation des bâtiments préfabriqués à l'Arsot, le conseil toujours à l'unanimité a demandé la construction d'un groupe scolaire en dur, destiné à remplacer les classes actuelles.

Le Maire a également été autorisé à passer un marché de gré à gré avec les entreprises adjudicataires des travaux de construction du mur de soutènement rue des Eygras et de la pose de collecteurs d'eaux pluviales rue de l'Etang et rue des Eygras

LE 5 SEPTEMBRE : comme tous les conseils municipaux du département, celui d'Offemont a désigné les "grands électeurs"chargés d'élire le sénateur.

ont été désignés comme délégués sénatoriaux :

MM. TRITTER avec 20 voix - HONORE M. 20 v. - DULAC R. 20 v.

MONNIER R. 19 v. - SCHMITT J. 18v. - GALHER M. 18 v. - RAUSHER A. 17 v.

Les suppléants appelés à remplacer éventuellement un titulaire ont

également été désignés à bulletin secret conformément à la loi.

Ont été élus MM. ROBINET M. 20v. - BALLAND P. 20 v. - Mme ALLEMANNO 19 V.

MM. TOSCHI R. 20 v. - BOURQUE J.F. 20 V.

LE 10 SEPTEMBRE: après l'interruption d'un mois de vacances, le conseil a repris le cours normal de ses séances ordinaires. Une délibération identique à celle du 9 juillet pour les modalités d'emprunt a été prise à l'unanimité pour la construction du mur de soutènement de la rue des Eygras. Cet emprunt sera remboursable en cinq ans.

L'emprunt destiné à couvrir la part à la charge de la commune pour l'agrandissement du cimetière sera réalisé aux-mêmes conditions que le précédent mais pour un montant de 102 000 F remboursable en 20 ans. A signaler que cet emprunt ne couvrira que la première tranche des travaux d'agrandissement.

Le conseil a également décidé que le mur de cloture serait en béton avec aménagement fleuri sur sa longueur, la création de ce petit espace vert pouvant être confié à un paysagiste.

Le conseil a également autorisé le Maire à mettre ces travaux en adjudications. La délibération prise au cours de cette séance aura un certain retentissement l'an prochain puisque le conseil a décidé d'instituer une taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du ler janvier 72.

Ce nouvel impôt couvrira exclusivement les dépenses d'enlèvement et

de destruction des ordures ménagères.

Jusqu'à présent ce service qui doit être couvert par une recette spéciale était règlé au moyen de centimes votés lors de l'élaboration du budget. La création de cette nouvelle taxe régularisera donc une situation non orthodoxe de comptabilité et soulagera d'autant les centimes additionnels. Etant donné l'accroissement de la circulation au carrefour du Martinet, le conseil a émis le voeu que la bretælle de raccordement des CD 13 et 22 prévu au plan d'urbanisme à travers la propriété Ganghoffer soit réalisée dans les meilleurs délais de manière à éviter aux usagers venant de Valdoie le dangereux carrefour du Martinet/

Le conseil a également :

- autorisé le maire à signer un avenant à la convention passée avec la Ville de Belfort pour la participation aux frais de fonctionnement de l'usine d'épuration de Belfort, compte tenu des nouveaux branchements à l'égout réalisés depuis son entrée en vigueur.

- décide d'allouer aux élèves agés de moins de 16 ans en cours de

l'année d'admission dans une classe du second cycle et dont les parents sont domiciliés à Offemont, une allocation municipale de 200 F destinée à couvrir partiellement l'achat de livres et fournitures scolaires (les personnes dont un enfant relève de cette

décision devront se faire inscrire en Mairie dès réception de ce bulletin.

- désigné M. HONORE délégué du conseil municipal à la révision des listes électorales politiques pour 1972.

- autorisé le maire à passer une convention avec Monsieur le Préfet pour l'installation de deux classes préfabriquées au Martinet.

LE 8 OCTOBRE Le conseil a décidé de couvrir le montant de la participation de la commune à la construction de l'autoroute A 36 par emprunt.

Pour permettre le règlement de factures imprévues le conseil a voté des transferts de crédits d'un chapitre à un autre du budget.

Ce vote ne modifie en rien le montant prévisionnel des budgets 1971. Il a également été décidé d'augmenter de 4,30 % à compter du ler octobre 71 le salaire homaire du personnel communal non titulaire. Le Maire a été autorisé à procéder à la vente au plus offrant de l'ancien lavoir de la rue du Ballon.

le 12 NOVEMBRE : après avoir entendu lecture du projet d'acte destiné à l'achat des anciens casernements du Rudolphe, le conseil a autoriséle maire à signer cet acte. Il est également après exposé du maire, prévu le financement de cette opération, à savoir : 20 000 F prévus au budget, 10 000 F plus les frais (50,00 F) à prélever sur une recette supplémentaire de 14 294 F provenant des centimes additionnels.

Le conseil, vu l'accroissement des effectifs scolaires et l'occupation prochaine de nouveaux logements HLM, a décidé de demander l'implantation de deux nouvelles classes préfabriquées au Martinet et ce, afin de pouvoir accueillir dans des conditions normales les nouveaux élèves.

Le maire a été autorisé à mettre en recouvrement les redevances dues par les particuliers pour leurs travaux de raccordement à l'égout (3è tranche)

Après avoir été informé par le maire des difficultés rencontrées pour la destruction des ordures ménagères de la commune, le conseil a émisle voeu que soit examinée la possibilité pour Offemont d'incinérer ses ordures à Belfort.

Ce voeu est pris en parallèle avec les pourparlers engagés par la municipalité avec celle de Belfort.

Le conseil a également pris acte du fait qu'un recensement complémentaire de la population a été effectué au ler octobre 71, en exécution des directives de l'INSEE, et a décidé de rémunérer l'agent recenseur à raison de 2,70 F par logement recensé.

DOCUMENT ANNEXE AU PLAN D'OFFEMONT

NOMS DES RUES D'APRES LES NUMEROS PORTES SUR LE PLAN

- 1. rue Aristide Briand
- 2. rue des Commandos d'Afrique
- 3. rue Edmond Miellet
- 4. impasse du Canal
- 5. rue de la Rosemontoise
- 6. rue Charles De Gaulle

(anciennement rue de la Vieille Cornée) 20. rue Jean Moulin

- 7. rue de l'Etang
- 8. Impasse des roseaux
- 9. Impasse des Prés

(anciennement rue des Prés

Chevris)

- 10. Impasse du noyer
- 11. rue du Ballon
- 12. rue des Eygras
- 13. rue François Brouque

- 14. rue Etienne Welch
- 15. rue des Rosiers
- 16. rue Ambroise Croizat
- 17. rue de la Gare
- 18. rue du Lieutenant Bouvier
- 19. rue du Chêne
- 21. rue des Soiras
- 22. rue des Cerisiers
- 23. rue du Fort
- 24 rue des Maquisards
- 25. rue sous la Miotte
- 26. Chemin de la Baignade
- 27. Route d'Eloie

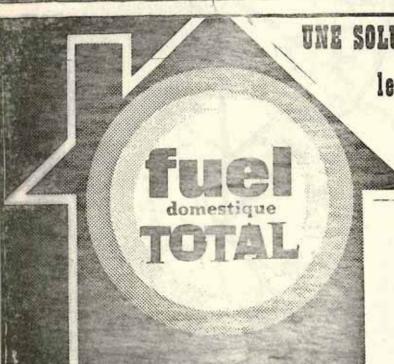
°0°0°0°0°0°

BATIMENTS - TRAVAUX-PUBLICS - CANALISATIONS

entreprise BAUMANN& Fil

8 RUE A. BRIAND OFFEMONT

tel. 28_16_72



UNE SOLUTION ECONOMIQUE:

le fuel domestique

avec la garantie total

- SECURITE DE FONCTIONNEMENT
- LIVRAISONS RAPIDES PAR CAMIONS AVEC COMPTEUR VOLUMETRIQUE
- PRET FINANCIER POUR VOTRE II STALLATION

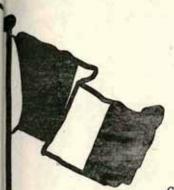


ADRESSEZ-VOUS

LABBAYE 90 - ESSERT

tél: 28 15 20

28 48 21



FÉTES ET CÉRÉMONIES



CEREMONIE ANNIVERSAIRE DES FUSILLES D'OFFEMONT

Le Dimanche 3 octobre avait lieu au monument du Maquis de Chérimont, la Cérémonie anniversaire à la mémoire des fusillés du 26 septembre 1944. Emouvante dans sa simplicité, la manifestation se déroulait dans le calme de ce bel après-midi d'automne. Une assistance nombreuse participait par sa présence à la peine des familles des disparus, peine toujours vivace malgré les années écoulées. On remarquait autour du monument de nombreuses personnalités régionales et locales, les porte drapeaux des sociétés patriotiques et des anciens combattants, une délégation des Sapeurs-Pompiers Offemont-Vétrigne, une délégation de la Police Belfortaine, les représentants de l'Armée etc...

Le dépôt des gerbes officielles et familiales marquait le début de la cérémonie. La sonnerie "Aux Morts" retentit, un jeune clairon du 35è RIMECA égrène lentement les notes qui appellent au souvenir et au recueillement. Puis c'est l'appel des noms des martyrs de 1944... par 20 fois "Mort pour la France" tombe comme une plainte dans le silence de la clairière. tandis que dans la forêt toute proche le "Chant des Maquisards" sélève grave et poignant, nous ramenant quelques 27 ans en arrière.

Une minute de silence à la mémoire de ces patriotes termine la cérémonie

pendant que les drapeaux s'inclinent.

Monsieur TRITTER, Maire d'Offemont prononce quelques mots en notant le caractère simple de cette commémoration, il adresse le salut du conseil Municipal et de la population offemontoise aux familles et assure que tout sera toujours fait pour garder intact le souvenir que nous devons aux disparus. Pour terminer il invite tous les présents à la réception prévue en Mairie.

11 NOVEMBRE

A onze heures, au Monument aux Morts, la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 se déroulait sous la présidence de Monsieur TRITTER, Maire d'Offemont. Les Anciens Combattants entourant leur drapeau, le Conseil Municipal, le Corps des Sapeurs Pompiers Offemont-Vétrigne sous le commandement de l'Adjudant Salomon et une assistance relativement nombreuse Y participaient. Après le dépôt des gerbes et l'appel "Aux Morts" des deux guerres par un ancien combattant, une minute de silence était observée à la mémoire des soldats de 1914-18 et 1939-45. Monsieur GERARD, Président des A.C. d'Offemont Vétrigne donne la lecture du manifeste de l'U.F.A.C. rappelant que les sacrifices des soldats des deux guerres ne doivent pas être vains et que l'ensemble des auciene combattants représente une force morale considérable qui met tout en ceuvre pour que soit préservé à tout jamais la Paix dans le monde. A onze heures trente tous les participants se retrouvaient au Carrefour du Marcinet pour une minute de silence et le dépot d'une gerbe, devant la stèle des commandos d'Afrique et de Provence. Ce monument rappelle au passant que du 20 au 25 novembre 1944, 40 officiers, sous officiers et soldats ont fait le sacrifice de leur vie pour la libération du pays. Un très sympathique vin d'honneur réunissait ensuite tous les participants.

Le samedi 20 novembre, un cortège officiel faisait le tour des points marquants la libération de Bolfort et dus environs. A 15 H 45 à la Stèle des Commandos d'Afrique, une assistance nombreuse rendait hommage au courage des soldats de la lère Armée en présence des personnalités officielles. Une brève cérémonie rappelait, s'il en était besoin, que ces valeureux combattants ont fait le sacrifice de leur vie pour que soit rendu à chacun le bien le plus précieux, la Liberté.



des hommes, des femmes, des enfants ils sourient à la vie ils sont tranquilles.



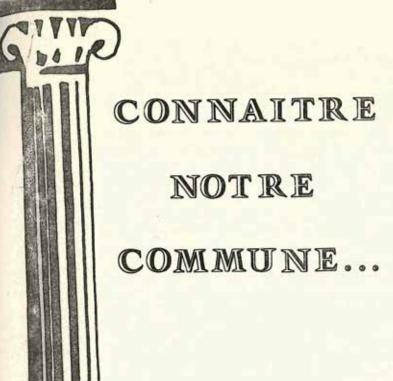
centre d'assurances

16, avenue Jean Jaurès - Belfort - Tél. 28 06 95 et 28 01 88

jean lehmann denis chevaller AGENCES GÉNÉRALES DU GAN ET DE LA FONCIÈRE



votre assureur: un conseiller, un technicien, un défenseur!





PAR A.MAURICE

Nous avons dans le premier numéro d'OFFEMONT REALITES essayé de vous présenter la physionomie de notre commune et son évolution démographique au cours des années passées. Je ne sais si les interprétations que nous avions proposées au sujet des appellations des différents quartiers vous ont satisfait mais par les échos recueillis, nous nous devons de continuer et de compléter si possible cette énumération, avec les éléments que nous avons glanés par ci, par là, en citant LES SOIRAS - SOUS LA MIOTTE - et l'ARSOT.

"LES SOIRAS": Il y a fort longtemps, paraît-il, une poignée de sans-logis arrivait sur ce coin de terre communale et construisait pour se loger des cahutes, avec des éléments trouvés sur place. Mais ces bâtisseurs procédaient d'une façon curieuse... Ils ne travaillaient à leurs constructions que du "soir au matin" du coucher au lever du soleil... Dans la journée, ils vaquaient à leurs occupations en se gardant bien de toucher à leurs bâtisses. En effet, un édit de ce temps là disait que : "Nul ne pouvait détruire ce qui avait été édifié pendant la nuit". LES SOIRAS, "bâtisseurs du soir" devinrent ainsi des habitants à part entière de notre commune...

SOUS LA MIOTTE: Qui ne connait la Tour de la Miotte chère au coeur de tout belfortain. Elle domine l'Etang des Forges, et du haut des remparts, une vue splendide s'offre à la vue du promeneur. Le quartier "SOUS LA MIOTTE" s'étend entre le bois et l'étang. Cible idéale de toutes les guerres, la Tour de la Miotte fut plusieurs fois détruite mais chaque fois reconstruite au même emplacement. Plusieurs historiens (Mrs. Tueffert, Liblin, Yrouillat et Correct) pensent que la Miotte était avant sa transformation en 1830, un pan de mur que l'on peut considérer comme une dernière Miette (Miotte) du Château de MONTFORT détruit en 1235. La MIOTTE est à tout jamais le symbole de la ténacité et du courage des habitants de la région. Témoin cet extrait d'un couplet du chant patriotique de Lemonnier (1820): "Les rejetons de la pierre de la Miotte":

"LECOURBE sut non loin de l'Espérance de l'ennemi oter le peu d'honneur en l'arrêtant avec sa seule escorte Il le battit assez près d'OFFEMONT Il était là, sous la pierre de LA MIOTTE Avec ses rejetons, avec..." "L'ARSOT": Nous emprunterons à l'historien la définition suivante :

ARSOT dérivé de ARS, participe passé de l'ancien verbe
français "arder" ou "ardoir", brûler, du latin "ardere".

Dans ce cas, on aurait à une époque lointaine, défriche par le feu,
ce qui se pratiquait souvent, une partie de ce bois et le nom ARS se
serait étendu à la forêt et au quartier du même nom.

UN PEU D'HISTOIRE ANCIENNE : Les ruines découvertes à OFFEMONT en lisière du bois de l'Arsot, en 1841, par M. FROMENT, démontrent d'une façon certaine que notre village fut habité par les Romains et qu'ils y avaient installé une villa et même un poste militaire. Une certaine quantité d'objets provenant de ces ruines sont au Musée de Colmar et forment une collection fort intéressante, citons au passage : poteries tuiles, ferronnerie, médailles et monnaies en bronze aux effigies de ; Auguste, Calligula, Antonin, Gallien, Tétricus, Décentius, etc... jusqu'à Claude II. Ces objets témoignent du temps écoulé entre le premier siècle et le début des grandes invasions barbares qui détruisirent tout ce que la civilisation romaine avait édifié au pays. Cette villa romaine devait être en relation par une "Via Euralis" avec Brace (Brasse) d'une part et la "Via Pétrosa" (Pérouse) d'autre part. Il ne reste plus trace de la voie entre Offemont et Brasse, mais par contre, en direction de Pérouse, en se dirigeant, vers l'endroit où la Forêt des Bromonts et celle de la Miotte se rejoignent, on observera au milieu des champs une excavation du chemin de défruitement, qui présente, sur 200 mètres, toutes les caractéristiques des anciens chemins celtiques.

Détruite par les Barbares, la colonie d'Offemont fut très longue à se relever et nous n'en trouvons aucune mention sous le règne des Ferrette-Montbéliard. En 1324, lors du partage de la succession, OFFEMONT se trouvait dans la part que reçut la Comtesse Jeanne de Ferrette. En 1347, la succession de Jeanne fut partagée entre ses quatre filles. OFFEMONT revint à Ursule, mariée au Comte de Hohenberg ou

OFFEMONT et PEROUSE formaient alors une seule mairie. En 1350, Ursule et son mari véndirent à Albert d'Autriche l'héritage maternel et c'est le début de l'annexion définitive d'OFFEMONT au Comté de Ferrette et au Domaine de la Maison d'Autriche. Sous cette domination, OFFEMONT paraît s'être développé assez notablement, et il y a lieu de noter avec intérêt les liens qui unissaient OFFEMONT et PEROUSE, ces deux villages restèrent longtemps sous la même Mairie, dont Pérouse fut le Chef-lieu. M. Stoeffel relève dans les comptes de la Seigneurerie de Belfort, la définition suivante : "MAYGERTHUM OFFEMUNDT und PHETTERHUSEN" c'est à dire MAIRIE D'OFFEMONT et PEROUSE.

Telle était au XVè siècle et telle est demeurée jusqu'en 1648, la condition politique de la Commune d'Offemont.

En 1803, la population d'Offemont était de 325 habitants et de 537 en 1876.

POUR LA PETITE HISTOIRE: En 1700, le maître d'école percevait un traitement de 250 livres. Il devait mener les élèves à la messe, et faire la classe de 8 H 00 à 11 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 00, en toutes saisons. Il recevait, en outre, quatre toises de bois et douze livres supplémentaires pour sonner les cloches.

Le public trouvait cette rémunération trop élevée, d'autant que chacun des élèves devait lui verser encore 30 sols. Il n'y avait pas d'école à OFFEMONT mais plusieurs localités demandèrent la création d'un collège à Belfort.

L'intendant répondit catégoriquement : Belfort est trop petit pour avoir un collège... si nous en construisons un, il en résulterait une épidémie de latinité qui serait nuisible à la ville et aux environs. Les paysans même d'Offemont, de Valdoie et de Bavilliers, feraient quitter la charrue à leurs garçons pour les envoyer au collège, ce qui serait aussi ridicule que nuisible.

Le 29 juin 1789, le garde forestier de Vétrigne fut pourchassé jusqu'à la sortie d'Offemont, par quatre gaillards délinquants qui se vengèrent sur sa personne. Battu, molesté, blessé, il dut promettre de ne point dénoncer ses agresseurs. Les habitants de Valdoie obligèrent aussi leur syndic à se mettre à leur tête pour dévaster les forêts du Duc de Valentinois. Devant son refus et menacé, il démissionna. L'administration impuissante autorisa, pour éviter le pire, plusieurs communautés, dont Offemont et Rougemont, à s'unir pour manifester leurs doléances.

Ces faits relatés, d'importance mineure, démontrent le vent de révolte qui soufflait sur les campagnes, prémices de la Révolution toute proche.

Le symbole de la belle époque fut, dans le Territoire de Belfort, le petit train que lança la Compagnie de Chemins de Fer Belfortains, à travers le département. Trois lignes sillonnaient la région. Belfort-Rougemont-le-Chateau nous intéresse particulièrement, avec ses deux embranchements, un pour La Chapelle et un pour Etueffont-Bas. La voie suivant la route, dans la mesure du possible. Le courant électrique venant de Ronchamp était transformé à la Sous-Station des Forges. Le convoi était tracté par une automotrice, équipée de quatre moteurs de 35 CV avec 24 places confortables. La ligne de Rougemont-le-chateau fut mise en service le 15 mai 1913, sur 16 kms. Elle passait près du dépôt des Forges et desservait OFFEMONT - VETRIGNE - DENNEY - PHAFFANS - BETHONVILLIERS etc...

l'ancienne voie C.F.B. à Offemont est devenue la rue Etienne Welsch et la gare du petit train existe toujours.

KRONBERG

- CHARBONS DE lère QUALITE
- FUELS NAPHTEX

KRONBERG, C'EST AUSSI

- L'entretien et le dépannage de vos brûleurs
- Le financement de nouvelles installations
- La tourbe FLORA pour vos jardins
- La menuiserie UNIMEX à la mesure de l'architecture moderne
- Le transport et l'entrepôt

BELFO RT

MONTBELIARD

PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT DE FAÇADES



90 - OFFEMONT_

106 Rue Aristide BRIAND

TELEPHONE 28.57.56.

Applicateur agréé des

revêtements POLYSTRAT

Spécialiste de ravalements en tous genres

Travaux particuliers

DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE

MAGASIN & FABRIQUE

MEUBLES L U C C H I N A



route de Montbéliar ANDELNANS-BELFORT -Tél. (84) 28.30.90

MEDAILLES D'OR 1969 ET 1970 AU CONCOURS N. F

- MEUBLES

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

SOUDURE ÉLECT

RÉPARATIONS EN TOUS BENRES

SERRURERIE

LEPAUL ANDRE

90 - OFFER

Rue de la Gare

Tél. 28.41.56

EURRE ŒUFS - FROMAGES - PRODUITS SURG

PAUL JAHIER & CI

2, rue G. Courbet - 25 - BESANÇON - Tél. 83-23-44
Le Martinet - 90 - OFFEMONT BELFORT - Tél. 28.17.75

URBANISME &

TRAVAUX

TRAVAUX REALISES DEPUIS LE 1ER JUILLET

- Construction d'un mur de soutènement Rue des Eygras avec élargissement de la chaussée.
- Pose d'un collecteur d'évacuation des eaux usées et pluviales rue des Eygras (partie sud) et rue de l'Etang, travaux préparatoires d'élargissement des chaussées.
- Réfection de la rue Etienne Welsch et amélioration du profil de la rue des Cerisiers.
- Réalisation de fogsés rue de la Gare et rue Sous la Miotte.
- Implantation d'un bâtiment préfabriqué à deux classes à l'école du Martinet.
- Modernisation des logements à l'école d'Offemont-Centre.
- Installation d'une cuve à mazout pour le chauffage de la classe Studal à Offemont-Centre.
- Remise en état des WC à l'école du Martinet.
- Peinture de deux salles de classe à Offemont-Centre.
- Grosses réparations et peinture de trois salles de classe, d'un hall et de tous les extérieurs à l'école de l'Arsot.
- Petits travaux de menuiserie dans 26 classes.
- Remise en ordre de l'installation électrique dans le hall de la Mairie.
- Dégagement des bouches d'égoûts.

FR

IE

- Amélioration de l'éclairage public rue A. Briand entre la limite de Belfort et les Casernes.
- Nivellement du terrain de jeu de l'Arsot et curage d'une partie du ruisseau du Martinet.
- Pose de boîtes à lettres au Martinet.

Montant approximatif de ces travaux : 20 millions d'anciens francs.

- AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE :

La subvention d'état est accordée, l'emprunt en cours de réalisation ; les travaux débuteront aux environs du 15 mars.

- EGOUTS :

Nous multiplions nos démarches pour obtenir une subvention qui nous permettra d'emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette tranche, qui s'élèverait à plusieurs dizaines de millions d'anciens francs, concernerait le rue de l'Etang, la rue C. De Gaulle (ex-rue de la Vieille Cornée) la rue des Prés, (ex-rue des Prés Chevris) et une station de refoulement au sud de la rue de l'Etang.

- TROTTOIRS :

Travaux en principe non subventionnés et entièrement à la charge de la commune. Suivant l'emprunt que nous pourrons contracter sera réalisé en totalité ou en partie, l'itinéraire Quartier du Martinet - rue A. Briand (jusqu'à hauteur de l'entreprise Rust.)

Dégagement de l'entrée de l'école du Martinet.

Pose de deux collecteurs d'eaux pluviales sous les troftoirs.

- ECLAIRAGE PUBLIC :

Nouvelle tranche rue A. Briand et renforcement dans certaines rues secondaires.

- AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE :

(entretien, élargissement...)

- CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE :

Au Martinet sous réserve de l'accord de la Ville de Belfort et de l'Armée.

- ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX :
- MISE A L'ETUDE DES POSSIBILITES DE LOTISSEMENT :

A la Cornette, (rue de l'Etang) et à la Cornée (en bordure des rues C. De Gaulle et A. Briand)

La Commission des Travaux.

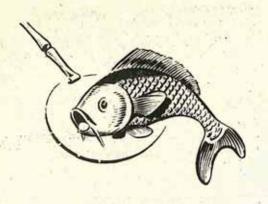
LE TRAVAIL DES VOLONTAIRES ET BENEVOLES

Un certain nombre de personnes, jeunes et adultes, ont participé aux travaux suivants :

- un ramassage d'ordures effectué par deux personnes de l'Arsot.
- un ramassage d'ordures effectué par trois jeunes, dès 4 heures du matin, le 14 juillet, pour remédier aux défaillances du service d'enlèvement, et éviter que les poubelles ne contribuent au pavoisement des rues.
- remise en état des peintures des abris des voyageurs par un groupe de jeunes.
- travaux de terrassement par ce même groupe.
- entretien des cabines téléphoniques et pose de boîtes aux lettres, petits travaux de serrurerie à l'école de l'Arsot et à la Mairie.
- curage du Martinet par les Conseillers municipaux et des volontaires du quartier ou du village.
- réparation et remise en marche de l'horloge de l'église...
- et nous en oublions certainement.

à tous un grand merci.

°0°0°0°0°



"La Carpe d'Or"

CHARLOTTE

90 - OFFEMONT TELEPHONE 28.57.73

Prop. M. MARIOTTE Gérante M- WEINBRENNER

SPECIALITES
ALSACIENNES
CASSE-CROUTE
A TOUTE HEURE

pour vos cadeaux de tin d'annee...

LE MARTINE

Mme BRUDER

R DE LA BAIGNADE

90_OFFEMON

tél: 28 - 36 - 13

SPECIALITES -

Mariages - Baptèmes - Banquets

Association

°0°0°

" MAURICE PIGUET "

MAITRE - ARTISAN

TAILLEUR DE PIERRES

GRES ROUGE

BLANC

BRUT

OPUS

PAREMENTS

70-GRANGE-LA-VILLE

Renseignements et devis gratuits

Téléphoner au 28 - 16 - 79 à OFFEMONT

E. A. T. P.

RENSE I GNEMENTS

DEVIS GRATUITS

Etudes et Applications Techniques de Protections

ÉTANCHÉITÉ DIVERSES - REVÊTEMENTS SPÉCIAUX ÉTUDES TECHNIQUES DIVERSES ISOLATIONS THERMIQUES ET PHONIQUES ÉTUDES POUR RÉALISATION DE PISCINES PRIVÉES

J. CHAMBON . 9, RUE DE LA VIEILLE CORNÉE . OFFEMONT . 90 . BELFORT

LA VIE DE NOS ECOLES



SITUATION SCOLAIRE AU LER DECEMBRE 1971

Au l'er décembre 1971, 26 classes primaires et maternelles sont ouvertes, deux classes primaires supplémentaires sont susceptibles d'être ouvertes dans les semaines qui viennent.

1	effectifs se répartissent ainsi	
Les	Offemont - Arsot primaire	120
	Offemont - Arsot maternelle	44
	Offemont - Martinet primaire	285
	Offemont - Martinet maternelle	178
9	Offemont - Centre primaire	153
	MANAGEMENT AND	

soit actuellement..... 780 élèves

Des inscriptions nouvelles sont à prévoir dans le courant du mois de décembre. Elles seront dûes à l'occupation de nouveaux logements H.L.M. et de quelques constructions individuelles.

Le C.E.S. de Valdoie accueille 65 élèves du quartier de l'Arsot; la Commune a versé pour ces élèves, en 1971, au Syndicat du C.E.S. de Valdoie une redevance de 3 216 F.

Les établissements primaires et secondaires de Belfort reçoivent 145 élèves des quartiers du Martinet et d'Offemont-Village. Il a été versé à la ville de Belfort, pour ces élèves, au cours de l'année 1971, une somme de 5 282 F.

En résumé, Offemont compte actuellement 990 enfants soumis à l'obligation scolaire (c'est-à-dire âgés de moins de 16 ans), soit 30 % de sa population.

A l'occasion de Noël, chacun des 258 élèves fréquentant Ecole maternelle ou Classe enfantine recevra un jouet et une friandise.

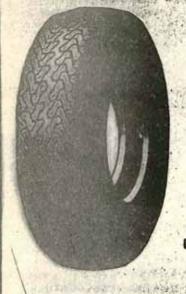
Les élèves des cours moyens participeront aux demi-journées de neige au Ballon d'Alsace.

l'Arsot...... lundi après-midi le Village..... le mardi après-midi le Martinet..... mercredi après-midi.

Au total, 125 élèves monteront chaque semaine, à partir du mois de janvier, au Ballon d'Alsace. La Commission scolaire a décidé de demander une participation très minime de 1,50 F par élève et par montée. Il est vivement recommandé aux élèves possédant un équipement personnel de l'utiliser.

4





SALOMON PERE & FILS

VULCANISATION
RÉPARATION TOUS PNEUMATIQUES
RECAOUTCHOUTAGE
STOCK EN PNEUS NEUFS
- ÉQUILIBRAGE ÉLECTRONIQUE CLOUTAGE Tous Pneumatiques

23, RUE DE BRASSE 90 BELFORT

TEL: (84) 28.10.48.



Moteur léger, puissant, 7 - 9 - 9 CV GT 11 CV 6 cylindres - Berline 2 et 4 portes Break 5 portes - Coupé +



elle donne beaucoup et demande peu à partir de 11 72 5 fr

FORD RESTE LE PIONNIER

GARAGE J. WITTLINGER

10, rue de Turenne -:- BELFORT TELEPHONE : 28 07.34 la gamme Ford 71 est exposée ESCORT - CAPRI - TAUNUS - 17 M - 20 M - 26 M BREAKS

Véhicules légers TRANSIT de 600 à 1.750 kg

LE SYNDICAT INTER-COMMUNAL DES EAUX D'OFFEMONT

729 abonnés; de 600 à 950 m3 d'eau consommé par jour, distribuée à plus de 4 900 habitants, à quelques entreprises industrielles commerciales, à des élevages agricoles, et avicoles.

LES RESSOURCES EN EAU DU SYNDICAT

- ses ressources propres : La station de pompage d'Eloie dont le débit varie de 80 à 200 m3 jour.
- les ressources extérieures dont il dépend: Celles de Valdoie, de Giromagny, de Belfort.
- . Un contrat avec la ville de Giromagny garantit 350 m3 jour retrocédés sur le contingent de 900 m3 fourni à Valdoie.
- . Selon ses possibilités la ville de Valdoie fournit le total de nos besoins complémentaires.
- Lorsque ceux-ci deviennent importants et particulièrement en période de sécheresse, malgré la compréhension des villes de Valdoie, et de Giromagny, il ne reste plus qu'une solution faire appel à la Ville de Belfort. C'est ce qui a été fait au cours de l'été.

LE SYNDICAT DES EAUX D'OFFEMONT

SON FONCTIONNEMENT

Crée depuis 1955, par Monsieur R. CHATEAUDON entre les communes d'Offemont, Vétrigne, Denney il se complète en 1964 par l'adhésion des communes de Roppe et d'Eloie.

La population de chacune de ces communes se chiffre aux environs de :

-	OFFEMONT	3	500	habitant
-	ROPPE	27	550	_
-	DENNEYavec les Ecarts		320	-
_	ELOIE		250	2
_	VETRIGNE		220	2

Depuis les nouvelles élections municipales les nouveaux membres du Conseil Syndical désignés par chaque commune :

-	OFFEMONT	525	STO	- 17	MM.	SCHMITT	-	BALLAND
-	ROPPE				MM.	PERREZ	-	COURBOT
-	DENNEY				MM.	BLANC	-	IAEGI
-	VETRIGNE			2	MM.	SALOMON	-	BUSCHWALTER
-	ELOIE				MM.	JUND	-	POUSSARDIN

Depuis le ler juillet ont été élus :

Président M. JUND
Vice Président M. IAEGI
Secrétaire M. PERREZ
Trésorier M. BUCHWALTER

Monsieur CHATEAUDUN est désigné : Président d'Honneur. Le secrétaire administratif Monsieur RONOT continue à assurer la mission qui lui a été confiée dès la création du Syndicat en 1955. Celui-ci a aussi la charge de relever les compteurs deux fois dans l'année.

Comment joindre, ou rencontrer ces responsables : Le président, M. JUND - tél Mairie d'Eloie ou domicile : 28 06 54 Alsthom 28 12 31 poste 37 42

- au cours des permanences de Mairie d'Eloie tous les mardis de chaque semaine à partir de 20 H 00

- au cours des permanences assurées en Mairie d'Offemont, le ler lundi de chaque mois de 18 H 30 à 19 H 30

- au domicile - Gd Rue Eloie - chaque fois que les circonstances l'im-

- La Mairie d'Offemont peut être aussi contactée, tél 28 56 56

Le vice président, M. IAEGI aux Ecarts de Denney - Nationale 83 (télévision - radio - tél : 29 80 28)

Celui-cassiste aux permanences à Offemont. Le secrétaire, M. PEREZ - tél 28 80 84 Le trésorier, M. BUCHWALTER à Vétrigne.

Le secrétaire administratif Monsieur RONOT, peut-être appelé au 28 02 16, il assure toutes les permanence du Président, de plus reçoit les doléances des abonnés lors des passages pour les relevés des compteurs. Ces doléances sont d'ailleurs consignées sur les fiches de relevés qui sont remises aux abonnés, un double est transmis au Président. Les responsables chargés d'intervenir pour la fermeture des vannes dans le cas de rupture brutale :

- pour OFFEMONT - M. JEANNENOT - garde-champèrre qui détient les clés.

- pour ROPPE - MM. HAUTBERGUE et COURBOT

- pour DENNEY - MM. BLANC et IAEGI

- pour VETRIGNE - MM. SALOMON A. et BUCHWALTER

- pour ELOIE - MM. DEPREZ et JUND

LA GESTION, L'ENTRETIEN DU RESEAU, LES INTERVENTIONS

Depuis plusieurs années la gestion est confiée au Service du Génie rural qui assure le contrôle et la surveillance des gros travaux, actuellement l'ingénieur responsable est M.BOUVERET, cité Administrative à Belfort - tél 28 19 61

La surveillance permanente du réseau, elle, est confiée au service départemental d'entretien des réseaux d'eau. Ce service fonctionne avec l'aide du Génie rural, il est financé uniquement avec les cotisations versées par les collectivités adhérentes au service, il ne possède que ces crédits de fonctionnement limités.

LE PERSONNEL DU S. D. E. R. E.

deux techniciens : M. BRUGGER : tél cité administrative 28 19 61 tél domicile 28 40 51

M. BIDEAUX : til cité administrative

domicile 1, rue Gable Belfort (pas de tél.)

Ces deux techniciens circulent régulièrement sur le réseau de distribution, ils sont sur la brêche 24 H sur 24.

Ils veillent au bon fonctionnement de la station de pompage d'Eloie, assurent le réglage des débits en fonction de l'importance de la nappe phréatique, le réglage des pressions, la permutation du stockage de l'eau aux réservoirs du Rudolphe., le mixage des différents réseaux, Valdoie, Belfort, Eloie etc...

La détection des fuites, et des emplacements de vannes.

La surveillance des travaux réalisés pour les nouveaux branchements.

La surveillance des défauts de comptage d'eau etc... pose de compteurs. Leur travail et leur qualité de technicien ont été particulièrement appréciés au cours de la période de sécheresse que nous venons de traverser, ils ont permis aux abonnés d'être alimentés presque normalement en eau pendant toute cette période. A noter qu'ils ne négligent pas non plus de prendre la pelle et la pioche si cela s'avère nécessaire.

LES GROSSES INTERVENTIONS - LA POSE DE NOUVEAUX BRANCHEMENTS

A la suite d'un appel d'offre, marché soumis à la concurrence, un contrat a été passé avec l'entreprise BAILLY de la Chapelle/Rougemont (Ex. Bailly-Buschwalter.) des engagements sont pris de part et d'autre pendant un an.

Seule cette entreprise est habilitée à intervenir sur le réseau.

POUR QUE L'ENTREPRISE BAILLY INTERVIENNE

- en cas de sinistre important : il suffit de prévenir ou de faire prévenir en téléphonant à la Chapelle/Rougemont, entreprise Bailly N° 29 88 31 Dans le cas d'absence notamment la nuit, le dimanche, le samedi aprèsmidi, appeler le 9 à Rougement le Château. Dans tous les cas, même la nuit si possible alerter le Maire de la commune, et le président au

LES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

- Comme pour les interventions, seule, l'entreprise Bailly est habilitée à les réaliser. Pose du compteur comprise.

- La demande de branchement est présentée au Syndicat.

- Un devis peut être demandé à l'entreprise qui l'établira, en fonction des prix du bordereau du marché.
- Ce devis peut être vérifié par les services de gestion et du service du Génie rural.
- Les travaux sont vérifiés, contrôlés par MM. BRUGGER et BIDEAUX du SDERE.
- la facture est contrôlée systématiquement par le Génie rural qui la compare avec le bordereau des prix marché.
- Le paiement s'effectue par les soins du Percepteur de Valdoie, Receveur du Syndicat.

LES DEMANDES DE BRANCHEMENT

Des formules questionnaires vont être annexées à la demande de permis de construire, ou à la demande de branchement, elles seront visées par le Maire de la Commune et transmise au Président. Elles auront pour but de faire déterminer les caractéristiques techniques du nouveau branchement, et d'assurer les délais de réalisation.

DES PRECAUTIONS A PRENDRE

Nous rappelons que l'abonné devient responsable de son branchement dès que celui-ci est réalisé, qu'il doit s'assurer : de la protection de ce compteur contre le gel, et la détérioration. Qu'il doit s'assurer que la vannette de sectionnement de son branchement reste bien dégagée et accessible à tous moments. Toute intervention consécutive au non respect de ces clauses reste à la charge de l'abonné, sauf si la responsabilité du Syndicat est engagée

LA QUALITE DE L'EAU

Chaque mois les services départementaux de la Santé opèrent un prélèvement et effectuent une analyse pour s'assurer que l'eau est potable, depuis de nombreux mois les analyses ne révèlent aucune trace microbienne. Les résultats d'analyse sont communiqués dès lors au Maire de chaque Commune de Syndicat.

PARLONS UN PEU CHIFFRES ET BILAN

- L'eau en provenance du réservoir de Valdoie est payée 19 cts le m3 à la ville de Valdoie. Celle en provenance de la Ville de Belfort 65 cts le m3. L'eau en provenance de la station de pompage d'Eloie revient à 22 cts. - Cette eau est vendue 1 F le m3, avec un forfait annuel de 60 F par foyer desservi (règlement syndical du 29 décembre 1969.) Ce problème sera examiné lors d'une prochaine réunion du Comité Syndical. - Si l'on compare le prix de revient de l'eau et son prix de vente l'on pourrait supposer que le syndicat est à l'aise financièrement. Ce n'est pas le cas.

UN SIMPLE CALCUL Admettons une consommation journalière de 650 m3

pour un an : 365 X 650 = 237 250 m3

Supposons que nous ayons dû distribuer la moitié d'eau en provenance de Belfort et la moitié d'eau provenant de Valdoie et de la station de pompage d'Eloie.

le prix de revient de l'eau sera de : 65 (19 + 22)

- 0,425 F le m3

d'où nos dépenses :-

- coût de l'eau 237 250 X 0,425 = 29 931,25 8 000.00

- les cotisations au SDERE - les remboursements des annuité d'emprunts réalisés avant 1970..... 130 000,00

> 237 931,25 soit

Les recettes : vente de l'eau

soit un déficit de.....

237 250 X 1 = 237 250.00 F

le résultat :

dépenses : 237 931.25 F recettes: 237 250.00 F 681.25 F

Si l'on conçoit de la nécessité de travaux d'entretien, d'une perte d'eau évaluée à 20 % environ comme c'est le cas pour tout syndicat, l'on s'aperçoit de suite que le déficit peut-être lourd. Les communes ont à charge de se répartir le déficit 64 % à la commune d'Offemont, 16 % à la Commune de Roppe, 8 % à la commune de Denney, 6 % pour Vétrigne et 6 % pour Eloie. Nous ne pouvons donc, ne rien négliger, notamment la comptabilité de l'eau consommée, et le respect des installations existantes.

DES INSTALLATIONS URGENTES ONT ETE REALISEES.

- Raccordement des HLM Arsot avec le réseau de Belfort.
- remplacement d'une pompe au puits d'Eloie.
- D'autre sont encore à réaliser, réparation et aménagements des bouches à incendie, recherche des vannes de sectionnement, réserve incendie au Rudolphe etc ...

Certaines de ces installations ont pu être éxécutées grâce à la compréhension d'un abonné d'Offemont qui a bien voulu prêter la somme de 40 000 F remboursable sur 5 ans au taux d'intérêt de 6.5 %

- Nous en profitons pour le remercier de son geste.
- La commune d'Offemont, m'ayant offert le moyen d'informer les abonnés du syndicat des problèmes qui se posent, je l'en remercie, au nom du Conseil Syndical. J'ai essayé d'être le plus complet possible, mais il reste encore bien des points qui méritent examen, le développement des collectivités concernées et certains problèmes nous amènent à devoir prévoir l'avenir, nous sommes conscients que la participation efficace de chacun à la bonne marche de ce service de distribution d'eau que j'appellerai service public, sera le gage de résultats positifs, pour l'intérêt des abonnés et des collectivités.

Le Président, A. JUND

POUR VOTRE CHAUFFAG

POUR TOUS VOS TRAVAUX

POUR TOUTES INTERVENTIONS

INSTALLATION

TRANSFORMATION

MODERNISATION

DEPANNAGE

ENTRETIEN

CONTRAT ANNUEL

CONSULTEZ

PFATWADEL & PRIETR

our vos receptions & repas de fêtes DULAC faites confiance à DULLEC



BULAG



RAPPORTEZ NOUS CETTE ANNONCE

NOUS VOUS OFFRONS

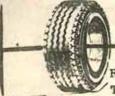
VOTRE CADEAU 1971

ESCOMPTE DE CAISSE 5 - 7 - 10 %

AU BON DIABLE

83 - AVENUE JEAN JAURES BELFORT

TOUTE LA CONFECTION: HOMME, DAME, ENFANT.



EHAPUIS PNEUS

Rue du Docteur Schweitzer — BELFORT Téléphone 28.45.72En bas du pont de Cravanche-face aux usines ALSTHOM

UN SPECIALISTE A VOTRE SERVICE

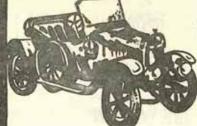
Vente de pneumatiques de toutes marques neufs, rechapés et occasions

Réparation de pneus et chambres

Equilibrage électronique

Batteries - Cloutage

sa.r.l gaston bert



tél. 84/28_02_90 CARROSSERIE 7 rue DAUPHIN

RC. 60 B 6 BELFORT

BELFORT

ycles - Motos Marcel **FALL**OT

69, rue d'Offemont ME 15.61 BELFORT

vraies Mobylettes

725 cm3

stus beaux vélos

AGENT EXCLUSIF



P.R.T.S

*



*



uspension AR par bras oscillant Double embrayage automatique IMOBY.

OIMOBY. moyeux-freins très puissants couleurs: rouge, bleu, bland Ets ROBINET et Cie

Tous combustibles
Solides — Liquides
— Gazeux —
Bois et charbons
— Mazout ESSO —
Propane — Butane

23, rue de Brasse BELFORT

Téléphono : 28.10.64

MANUFACTURE BELFORTAINE DE GRILLAGI

ET N'OUBLIEZ PAS I SI VOUS AVEZ A RÉSOUDRE UN PROBLÈME GRILLAGE OU UN PROBLÈME CLOTURE. UNE SEULE ADRESSE:

KERN

5, RUE DE L'AS-DE-CARREAU

KXEXRXA

GRILLAGES - SERRURERIE GRILLAGEE INSTALLATION DE CLÔTURES ET DE PORTES 5, rue As de Carreau - BELFORT - Tél.: 28-04-42

USINE à OFFEMONT (T.-de-B.) - Tél. : 28-16-73

Vous qui cherchez un grillage courant ou spécial... Vous qui avez un problème de clôture Nous vous offrons à vos mesures exactes (Hauteur et Longueur)

Toutes les mailles, Tous les fils, Tous les types de grillages - DEVIS GRATUITS sur demande

COMMERCANTS _

ENTREPRENEURS

ARTIS ANTS.



faites de la PUBLICITE

s'adresser en Mairie tél : 28 56 56

DANS

OFFEMOR REALITE

TARIFS AVANTAGEUX

«LA VIE DES SOCIETES»

L'ASSOCIATION CULTURELLE OFFEMONT- ARSOT

VOUS PROPOSE.....

- pour les jeunes et les "moins jeunes"
 - ses jeudis après midi (moins de 15 ans)
 - ses séances de projection qui semblent obtenir un franc succès
 - sa section "sports": fout-ball, hand-ball, ping-pong, voile, ski...
 - son labo-photo
 - ses cours de secourisme
 - ses salles de réunions

Désirant faire plus encore ...

seront ouverts début janvier :

- une section aéromodélisme
- une bibliothèque pour tous

Dans l'immédiat nous vous proposons...

- Sorties de ski au Ballon d'Alsace... POUR TOUS

age minimum : 10 ans

prix du transport : environ 7 F.

repas tiré du sac ou pris aux Clarines (réductions aux titulaires

de la carte Alsthom).

location des skis et des chaussures : 5 F pour la saison (attention... le nombre des équipements disponibles étant limité, les personnes intéressées ont intérêt à se faire connaître au plus vite)

Départ : le dimanche à 8 H devant la Mairie.

Retour : vers 18 H 00

- FOOT - BALL

A partir de 8 ans : le jeudi à l'école du village. Entraînement des 8 à 12 ans par Monsieur TISSIER. - 12 à 15 ans par Monsieur JEANNENOT.

- HAND - BALL

Une section est sur le point d'être créée. Il ne manque que.... quelques joueurs.

 Nous envisageons également la création d'une section "athlétisme".

Pour mieux nous connaître, n'hésitez pas à venir nous rejoindre au Centre Culturel : nous vous renseignerons sur les possibilités qui vous sont offertes.

En espèrant vous compter parmi nous l'année prochaine nous vous présentons nos meilleurs voeux pour l'année à venir...

LA SOCIETE DE CHASSE "L'OFFEMONTOISE"

Créée il y a une quinzaine d'années, la Société est actuellement forte d'une vingtaine de membres :

Le bureau comprend : Président

Vice-Président Secrétaire Trésorier CUNCHON Henri MARCHAND Henri MONTELIMAR DUMONT Pierre

Commissaires aux comptes MARCHAL Georges

DAMOY

Garde-chasse

REGNARD André MARCHAND Henri

Les chasseurs constituent un groupe d'amis au sein desquels la discussion et quelquefois la contestation ne sont pas exclues, mais tous sont unis par un même amour de la Nature dans laquelle ils retrouvent après une semaine de travail joie et détente.

La protection du gibier, la destruction des nuisibles (renards, pies, belettes, putois) sont aussi leur affaire. Cinquante ares ont été ensemencés en sarrazin afin de procurer aux faisans une nourriture supplémentaire; 200 000 anciens francs ont été consacrés en 1970 au peuplement: lièvres, faisans, perdreaux, ont été lachés sur le territoire de la Commune.

Il est utile de rappeler à ce sujet que la pointe est de l'Etang des Forges constitue une réserve de chasse. Les braconniers armés de 22 long rifle sont efficacement surveillés!!

La société se permet également de préciser aux particuliers que la divagation des chiens est interdite et recommande au public la plus grande prudence pendant la période d'ouverture de la chasse et en particulier les jours de battues.

Enfin pour toute demande de permis, départemental ou national, il est utile de se renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.

Les Informations Administratives

La Mairie est ouverte tous les jours de 10 H à 12 H et 15 H à 19 H - sauf le samedi après-midi.

La Permanence de l'Arsot-Martinet est assurée tous les lundis de 18 H à 19 H - à la salle HLM du sous-sol - 56, rue des Commandos d'Afrique.

NOUVEAUX RESIDANTS

Chaque administré, ceci, pour la bonne marche de l'administration communale est prié, en cas de départ ou d'arrivée dans la commune, de se présenter en Mairie, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1974

Les jeunes gens nés en 1954 sont priés de se faire inscrire sur les listes de recensement, munis du livret de famille de leurs parents. Ils se présenteront en Mairie :

- en janvier 1972 : lère tranche : jeunes gens nés entre le 1.01 et 31.03.54.
- en avril 1972 : 2è - : - - 1.04 et 30.06.54.
- en juillet 1972 : 3è - : - - 1.07 et 30.09.54.
- en octobre 1972 : 4è - : - - 1.10 et 31.12.54.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

La révisiondes listes électorales prendra fin le 31 décembre 1971. Les personnes non inscrites et désirant l'être doivent se présenter en Mairie, munies de leur carte d'identité ou du livret de famille.

CARTE D'IDENTITE NATIONALE

- valable dix ans, la carte d'identité nationale est délivrée par la Préfecture à tous les sujets français. Pour la faire établir : - déposer une demande en Mairie (sur imprimé à

retirer préalablement).

- joindre : deux photos d'identité récentes et un timbre fiscal à 10 F (à acheter dans les bureaux de tabac ou à l'enregistrement).

- de plus pour une première demande ajouter :
pour un mineur : une autorisation parentale et le livret de famille.
pour un homme ou une femme célibataire un extrait d'acte de naissance.
pour une femme mariée : si le mariage est postérieur au 1.12.50 : le
livret de famille.Si le mariage est antérieur au 1.12.50 le livret de
famille ou un extrait d'acte de naissance et un extrait d'acte de mariage.
pour une veuve, livret de famille ou extrait d'acte de mariage et extrait d'acte de naissance.

NOTA: tous les actes: naissance, mariage ou décès ne devront pas dater de plus de trois mois.

Pour la faire renouveler :

- après dix ans, la carte d'identité doit être renouvelée.

- remplir les imprimés nécessaires qui sont à retirer en mairie et les rapporter accompagnés de deux photos, un timbre fiscal à 10 F et la carte périmée.

PASSEPORT

Pour le faire établir : déposer en Mairie une demande établie sur un imprimé à retirer préalablement, avec deux photos d'identité, un chèque bancaire ou virement postal de 50 F (à l'ordre de la Préfecture - Régie des recettes) le livret de famille ou un extrait de naissance et pour les mineurs une autorisation parentale. Pour le renouveler fournir les mêmes documents et l'ancien passeport.

MINEURS SE RENDANT A L ETRANGER

Les mineurs désirant se rendre à l'étranger avec la carte d'identité doivent se procurer une autorisation parentale établie par la Mairie sur présentation du livret de famille et de l'autorisation écrite des parents.

MARIAGE

- Pour se marier, les futurs époux doivent être agés d'au moins dix huit ans pour le garçon et quinze ans pour la fille.

S'ils sont mineurs, le consentement des parents est obligatoire.

- Les publications sont obligatoires dix jours francs à la Mairie du domicile de chacun des futurs époux. Il importe de déposer les pièces à la Mairie du lieu de mariage vingt jours environ avant la cérémonie. Lorsque les époux habitent des communes différentes, le lieu de mariage est choisi indifféremment à la Mairie du domicile du futur ou de la future.
- Les deux témoins doivent être majeurs.

Pièces à fournir (cas général)

- a) extrait timbré de l'acte de naissance des futurs époux, portant obligatoirement la mention "délivré en vue de mariage" et n'ayant pas plus de trois mois au jour du mariage ou six mois s'il a été délivré à l'étranger. A se procurer à la mairie du lieu de naissance. b) un certificat prénuptial du médecin datant de moins de deux mois au jour des publications.
- c) en cas de contrat de mariage le certificat du notaire. pour les cas particuliers (remariage après divorce ou veuvage), se renseigner en mairie.

NAISSANCE

Lors d'une naissance, la déclaration doit en être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les trois jours qui suivent l'accouchement (non compris le jour de la naissance). Lorsqu'une naissance n'aura pas été déclarée dans le délai légal, l'Officier de l'Etat Civil ne pourra l'enregistrer qu'après jugement.

L'acte est rédigé sur présentation du livret de famille, et sur production d'un certificat de constatation de naissance signé du Docteur ou de la sage-femme qui a procédé à l'accouchement.

DECES

Lors d'un décès, la déclaration doit en être faite au plus tôt à la Mairie du lieu de décès par un membre de la famille du décédé ou toute autre personne déléguée à cet effet. Un médecin doit constater le décès et au vu du certificat l'officier de l'Etat-Civil délivrera le permis d'inhumer. Au cas où le corps du décédé doit être

transporté dans une autre commune, une demande de transport de corps doit être établie en Mairie. Le Maire prendra alors un arrêté d'autorisation de transport de corps et fera apposer les scellés sur la bière avec procès-verbal de mise en bière.

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

Les personnes désirant postuler pour l'obtention de la médaille de la famille française doivent avoir au minimum cinq enfants. Se présenter en Mairie avec livret de famille et certificats de scolarité.

CONSTRUCTION

Pour obtenir le permis de construire, s'adresser à la Mairie qui vous remettra les imprimés nécessaires en vous précisant la marche à suivre. S'adresser de préférence à Monsieur GAHLER, 2è adjoint, de permanence en Mairie le mercredi de 18 H à 19 H.

A ce sujet, il est rappelé que le permis de construire est toujours obligatoire pour toute construction à usage ou non d'habitation.

Les contrevenants s'exposent à une amende et à la démolition de la construction irrégulière

DEMANDE D'AIDE SOCIALE -AIDE MEDICALE

Une demande d'aide sociale ou d'assistance médicale gratuire entraîne toujours une enquête, et il est rappelé que les enfants sont tenus de venir en aide à leurs père et mère, ou autres ascendants, qui sont dans le besoin. A ce sujet, les articles 205 et suivants du Code Civil précisent:

ART. 205 :les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin.

ART. 206 : les gendres et belles-filles doivent également, dans les mêmes circonstances, des aliments à leurs beau-père et belle-mère, mais cette obligation cesse lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux, sont décédés.

ART. 207 : les obligations résultant de ces dispositions sont réciproques.

ART. 208 : les aliments ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame et de la fortune de celui qui les doit

Les personnes qui doivent remplir un formulaire d'obligation alimentaire ont toujours intérêt à le faire avec la plus grande exactitude. VIANDE & 1ºCHOD

PREVOT

rue A. BRIAND Offemont

EPIGERIE ME 4-11

tél: 28 37 43

rue A. BRIAND

epicerie fine, vins, confiserie,

STATION TOTAL - BUTAGAZ - HELIOGAZ

Ets ROUGAYROL

Meubles en touts genres

ACHAT - VENTE ANTIQUITES

E RUE DE BRASSE

BELFORT

tel: 28_00_82

ROGER

DEVIS GRATU

électricité génerale

TEL: 28.52.12

OFFEMON

CONSERVER LES NUMEROS D'OFFEMONT REALITES

ILS CONTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS UTILES

INFORMATIONS RAPIDES

COMMUNIQUE

Les vendredis 24 et 31 décembre 1971, la Mairie fermera à 18 H 00 au lieu de 19 H 00.

E. D. F.

Des baisses anormales de tension ayant été constatées dans la rue F. Brouque (lotissement Regnard), la rue des Eygras, aux Soiras, les particuliers et le Maire sont intervenus auprès d'E.D.F. Le remède sera apporté par E.D.F. qui envisage de construire dans ces deux zones, des transformateurs pour améliorer la distribution du courant électrique.

SEL DE DENEIGEMENT

Les personnes habitant aux abords d'endroits particulièrement dangereux en cas de neige ou de verglas : côte, passage d'enfants, lieu inaccessible aux engins de déneigement... et qui seraient volontaires pour répandre du sel, sont priées de bien vouloir s'inscrire en Mairie, ou de le faire savoir au garde-champêtre, un certain nombre de sacs de sel pouvant leur être confiés.

ACQUISITION DES ANCIENS CASERNEMENTS DU RUDOLPHE

Toutes les étapes de l'acquisition par la Commune des casernes du Rudolphe sont actuellement franchies. Aujourd'hui, la Commune est propriétaire de ces anciennes instal-

lations militaires.

Dès à présent, aucun pillage ne sera toléré dans ces bâtiments, les délinquants s'exposeront à de sévères poursuites.

BUREAU D'AIDE SOCIALE

A l'occasion de Noël et de Nouvel An, un colis sera remis par le Bureau d'Aide Sociale à toutes les personnes de la Commune, âgées de plus de 70 ans.

Signalez, s'il vous plaît, au Secrétariat, les oublis qui auraient pu, involontairement, se produire.

Dans le courant de l'année 1972, il est prévu d'organiser :

- à Pâques : un repas

- dans le courant de l'été : une sortie.

PLATRERIE - PEINTURE - VITRERIE

BUREAU : 24. RUE D'OFFEMONT 90 - BELFORT

MANCINI - GIRON

TEL. 28 20 72 - 28 42 57

JOSEPH FRONTERA

Vins et Spiritueux en gros Limonade - Sirops - Jus de Fruits

87. Avenue Jean-Jaurès

BELFORT TAI 28.01.76

Tel: 28.44.30

Ets Redé RUST

the Costendite

120, Av. Jean-Jaurès - 90-BELFORT - 16l. 28.04.13

Papeterle - Style Fournitures Scolaires Maraguinerie - Photo Articles Cedesux Imprimés .

CARTE de FIDÊLITE

Letraset

85, avenue Jean-Jaurès - BELFORT

ILS ASSURENT BULLETIN

Pour vos achats de

MEUBLES

CUISINES, CHAMBRES A COUCHER, SALONS, LIVING, efc...

APP. MENAGERS

DE DIETRICH, SCHOLTÈS, COSTE, ROSIÈRES

(SIEMENS , SONNECLAIR, SCHAUB-LORENTZ

seul magasın

12-16, AV. JEAN-JAURÈS BELFORT

4 AVANTAGES

- PRIX très étudiés
- UN GRAND CHOIX
- UN SEUL CRÉDIT
- LIVRAISON prompte et soignée

CONDITIONS SPECIALES AUX FONCTIONNAIRES PERSONNEL ALSTHOM - BULL - PEUGEOT

